Saison 2025-2026 Procès-verbal n°9 de la réunion du Conseil d'administration du 22 octobre 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette, Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusé : M. José Nivarlet (vice-président).

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en distanciel via **Zoom** et le président commence la séance à 19h00.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de la réunion du 7 octobre 2025 tel qu'il sera publié dans la newsletter 1134 du 24 octobre 2025.

3. Avant-projet d'ordre du jour de l'AG de novembre

3.1. Projet d'ordre du jour de l'AG

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du 22 novembre 2025 avec les dernières adaptations proposées par le président.

3.2. Projet de budget 2026

Le trésorier-général et le directeur général présentent le projet de budget pour l'exercice 2026.

Après discussion, les membres du conseil d'administration approuvent le projet de budget 2026, lequel sera soumis à la Commission financière.

3.3. Propositions de modifications statutaires

Le président présente les propositions de modifications statutaires élaborées par le conseil d'administration.

Après discussion, les membres du conseil d'administration approuvent ces propositions, lesquelles seront soumises à la commission législative.

4. Suivi des décisions des réunions précédentes

4.1. Convention AWBB & LN24

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la convention liant l'AWBB et LN24 relative au partenariat portant sur la diffusion des rencontres des clubs francophones évoluant en BNXT League.

4.2. Convention AWBB & Opportunity Players Group

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la convention liant l'AWBB et Opportunity Players Group portant sur un partenariat relatif au rôle d'ambassadeur de la Fédération pour cette nouvelle plateforme dédiée aux sportifs et ayant pour objectif de donner à chaque sportif, quelque soit son niveau, une destination sportive qui corresponde à ses envies et à ses aspirations.

4.3. Achat d'un conteneur

Compte tenu des contraintes légales et urbanistiques relatives à l'installation d'un tel conteneur, le projet est abandonné.

4.4. Courrier V.F.

Le Président demande si le courrier de réponse relatif aux plaintes reçues dans le cadre des stages organisés par V.F. a bien été transmis. Le Directeur général confirme que c'est le cas.

5. Rapport du président

5.1. Courriers rédigés par le président

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur les demandes d'application des articles PA106 et PA106bis.

5.2. Action « Nouveaux clubs »

Le président informe les membres du conseil d'administration que deux séances en visioconférence ont été organisées avec les nouveaux clubs de l'AWBB, les 10 juillet et 11 août 2025. Cinq clubs ont répondu à l'invitation.

La présentation des structures de l'AWBB, animée par le Président et la responsable du secrétariat général, a été appréciée et a permis de répondre aux questions ainsi que de résoudre certains problèmes de base.

Compte tenu de l'importance de l'accueil des dirigeants des nouveaux clubs, il est proposé que les parrains / marraines prennent contact ou rendent visite à ceux-ci.

6. Rapport du directeur général

6.1. Gestion administrative

6.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- Le refus de la demande de dérogation formulée par le club du BC Malonne (1279) ;
- L'acceptation de la demande de dérogation pour les membres D.C. et D.M. formulée par le club du BCJS Estaimpuis (2636) ;
- Le refus de la demande de réintégration comme arbitre au CP Liège de A.W. ;
- Le refus de la demande de dérogation pour une désaffiliation administrative pour le membre E.J. ;
- L'acceptation de la demande de mutation administrative pour le membre G.E. formulée par le club du Brussels Basketball (0959) ;
- Le refus d'application de l'article PA106 à la demande du CP Liège;

- L'acceptation de la demande de dérogation pour le membre K.A. formulée par le club du RBC Ans (0425) ;
- Le refus de la demande de dérogation pour le membre T.B. formulée par le club du BC Belleflamme (1058).

6.2. Gestion informatique

6.2.1. Etat d'avancement des projets informatiques BigCaptain

Le directeur général présente l'état d'avancement des projets menés par BigCaptain :

- La mise à jour vers Laravel 12 est finalisée ; une phase de tests est programmée du 20 au 31 octobre.
- L'analyse technique des workflows est en cours, avec implémentation prévue lors du sprint suivant.
- Le stockage a été renforcé et une stratégie de nettoyage finalisée.
- L'application mobile a fait l'objet d'une correction de bug d'affichage ; la publication est en attente de validation.
- Les travaux sur les feuilles de match se poursuivent (compression et nouvelle version U10 en test).

Un rythme de réunions de suivi toutes les trois semaines est établi avec le prestataire.

6.3. Gestion logistique

6.3.1. Plaquette « GD »

Le Président présente l'idée d'un achat groupé d'une plaquette "GD". Un formulaire sera transmis aux clubs afin de recueillir leur intention d'achat via la Fédération.

6.4. Gestion du personnel

6.4.1. Plateforme de gestion des offres d'emploi AWBB

Le directeur général présente la nouvelle plateforme centralisée de gestion des offres d'emploi de l'AWBB et expose les objectifs liés à son implémentation.

7. Compétences administratives

7.1. Demande de dérogation du membre H.B.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le membre H.B. du club BCD Wavre (1083), relative à la délivrance d'une lettre de sortie vers BVL malgré la participation du joueur à une journée de championnat.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de ne pas donner suite à la demande, considérant que la convention entre l'AWBB et la BVL doit être pleinement respectée.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.2. Demande de dérogation du BC Cointe (1298) concernant le membre A.C.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du BC Cointe (1298) concernant le membre A.C., évoluant en catégorie U12, afin d'obtenir l'autorisation de participer en catégorie U10.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu des raisons médicales évoquées.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.3. Demande de dérogation du BSGU (0822) concernant le membre M.J.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club B.S.G.U. (0822) concernant le membre M.J., relative à l'autorisation de modification du PC53 (passage de P1 en P2 après une rencontre disputée).

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder la demande, considérant qu'il s'agit d'une erreur d'enregistrement initiale et que le membre, âgé de moins de 23 ans, pouvait bénéficier des facilités prévues dans le cadre du mécanisme du PC53.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.4. Demande de dérogation du membre A.M.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le membre A.M. du club RBC Montagnard (0967), relative à l'autorisation de modification du PC53 (passage de P3 en P4 après une rencontre disputée).

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de ne pas donner suite à la demande, considérant que celle-ci ne respecte pas l'esprit des dispositions prévues dans le cadre du PC53, compte tenu de l'âge du membre, et qu'il ne peut être tenu compte des divergences d'opinion internes au sein d'une équipe.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.5. Courrier du Basket Namur Capitale (1969) et de Liège Panthers (2699) concernant le soutien d'un autre club en Eurocup.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé par les clubs Basket Namur Capitale (1969) et Liège Panthers (2699) concernant le soutien accordé à un autre club engagé en Eurocup.

Après délibération, les membres du Conseil d'administration confirment la décision précédemment adoptée.

Un courrier circonstancié sera adressé aux deux clubs concernés.

Le Président est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

7.6. Courrier du Collège Saint-Louis (2663) concernant l'organisation de sélections régionales.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier transmis par le Collège Saint-Louis (2663) concernant l'organisation des sélections régionales.

Les membres rappellent que l'organisation de ces sélections se déroule de manière identique depuis plusieurs saisons et qu'aucune modification notable n'est intervenue.

Il est toutefois demandé à la Direction sportive de communiquer préalablement le programme ainsi que la liste des joueurs sélectionnés aux clubs concernés.

Un courrier de réponse sera adressé au club.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.7. Courrier du Groupement des Parlementaires du Hainaut concernant l'indemnité des secrétaires.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier transmis par le Groupement des Parlementaires du Hainaut au sujet de l'indemnité des secrétaires des groupements parlementaires.

Après discussion, les membres du conseil d'administration décident de modifier le règlement de remboursement des frais afin d'aligner l'indemnité des secrétaires des groupements parlementaires sur

celle des départements, et ce pour chaque mois d'activité, en rappelant toutefois que celle-ci sera supportée par les clubs de chaque province.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.8. Demande de soutien du club de Dragon Fly BC Malmedy (2657) pour l'organisation d'un tournoi international

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de soutien introduite par le club Dragon Fly BC Malmedy (2657) en vue de l'organisation d'un tournoi international.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accorder leur soutien au club dans le cadre de ce projet.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.9. Demande de dérogation du Phoenix Villers-la-Ville (202710) concernant le membre A.T.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club Phoenix Villers-la-Ville (202710) concernant le membre A.T., relative à l'autorisation de désaffiliation administrative malgré la participation à une rencontre officielle.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, considérant que la rencontre disputée concernait une équipe hors classement et qu'elle n'a aucune incidence sur la compétition.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.10. Demande de dérogation de Liège Panthers (2699) concernant le membre I.M.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club Liège Panthers (2699) concernant le membre I.M., relative au passage de la liste Gold à la liste Silver en catégorie U14.

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, afin de garantir un développement sportif adapté de la joueuse.

Il est toutefois précisé que cette joueuse sera considérée comme l'un des trois éléments pouvant être modifiés sur les listes des jeunes régionaux à l'entre-deux tours.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

7.11. Demande de dérogation du Royal Linthout BC WS (1610) concernant le membre C.F.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club Royal Linthout BC WS (1610) concernant le membre C.F., relative à l'autorisation de modification du PC53 (passage de P3A en P3B).

Après examen du dossier, les membres du conseil d'administration décident d'accepter la demande, considérant que, bien que la liste PC53 ait déjà été modifiée en début de saison, le joueur n'a encore pris part à aucune rencontre et que cette modification n'a aucune incidence sur le championnat.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

8. 25 ans de l'AWBB

Les membres du Conseil d'administration sont invités à transmettre leurs propositions dans le tableau prévu à cet effet en vue de l'organisation des festivités liées au 25e anniversaire de l'AWBB.

9. Rapport des réunions des instances fédérales

Les membres du Conseil d'administration rendent compte des réunions des instances fédérales auxquelles ils ont participé.

10. Départements

10.1. Département Championnat

10.1.1. Règlement des Awards 25-26

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du projet de règlement des Awards pour la saison 2025-2026.

À l'issue de la discussion et après intégration de plusieurs modifications, les membres du Conseil d'administration approuvent le texte amendé.

10.1.2. GT Championnat en jeunes régionaux

La Présidente du Département championnat, M. Joliet, présente l'état d'avancement des travaux du groupe de travail liée à la réforme des championnats en jeunes régionaux.

10.2. Département arbitrage

10.2.1. Situation de la CFA Liège

Le Président du Département arbitrage, P. Aigret, présente la situation d'un membre national ayant été révoqué par le CP alors qu'il souhaitait faire partie de la composition de la CFA Liège ainsi que les éléments à l'origine de cette décision.

À l'issue de la discussion, le conseil d'administration charge le Président du Département arbitrage de rédiger un courrier à destination du CP Liège afin de leur notifier que le conseil ne partage pas la position adoptée et qu'il souhaite pouvoir compter sur l'expertise des arbitres évoluant au niveau national.

11. Nouvelles de Basketball Belgium

11.1. Proposition de contrat Printshop

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la proposition de contrat Printshop.

Le président et le directeur général sont chargés de l'exécution de la décision.

12. Agenda

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- 1er Tournoi Bask'in : 25 octobre 2025 à Waremme. Le conseil d'administration sera présent tant le matin aux clinics qu'aux matchs l'après-midi.

13. Divers

Les membres du Conseil d'administration évoquent les points suivants :

- Les solutions que la Fédération pourrait apporter dans le cadre du traitement d'un problème d'ordre éthique.

La réunion se termine à **22h25** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 4 novembre 2025 en présentiel**.

Jean-Pierre Delchef Président	Bernard Scherpereel Secrétaire général	Pierre Thomas Directeur général